



Mobilité de l'apprentissage et enseignement de qualité

Nouveauté suite au sommet de Bratislava, les jeunes âgés entre 18 et 30 ans ont face à eux de nouvelles perspectives leur permettant d'apporter une contribution importante à la société au sein de l'Union, d'acquérir une expérience inestimable et de se doter de précieuses compétences au début de leur carrière. La Commission présente également une série de mesures destinées à dynamiser l'emploi des jeunes, améliorer et moderniser l'enseignement, investir davantage dans les compétences des jeunes et offrir de meilleures perspectives d'apprentissage et d'étude à l'étranger.

Nous devons améliorer l'employabilité des jeunes. Il est apparu que le fait d'apprendre et d'étudier dans un autre pays apportait une valeur ajoutée considérable aux jeunes qui souhaitent développer leurs compétences, améliorer leurs perspectives de carrière et dynamiser leur citoyenneté européenne. Davantage de jeunes issus de toutes les couches de la société devraient profiter de ces possibilités.

C'est pourquoi la Commission lancera «**ErasmusPro**», une nouvelle activité consacrée aux stages de longue durée en entreprise à l'étranger au sein du programme Erasmus+. La Commission proposera aussi un **cadre de qualité pour l'apprentissage** définissant des principes clés pour la conception et la mise en œuvre des programmes d'apprentissage à tous les niveaux. Un service d'appui à l'apprentissage axé sur la demande sera mis en place en 2017 pour aider les pays à introduire des systèmes d'apprentissage ou à réformer ceux existants.

Par ailleurs, dans le cadre des mesures adoptées aujourd'hui, la Commission présente une série d'actions visant à aider les États membres à prodiguer un enseignement de qualité à l'ensemble des jeunes, afin qu'ils acquièrent les connaissances et les compétences leur permettant de participer pleinement à la société et de répondre aux nouvelles perspectives et aux nouveaux défis engendrés par la mondialisation et les évolutions technologiques.